

FICHE DOCUMENTAIRE



LE LIBRE-ÉCHANGE

L'Accord de libre-échange (ALE) de 1988 entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'un accord subséquent appelé Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui a fait entrer le Mexique dans le décor, promettait une productivité et des revenus plus élevés et un meilleur niveau de vie. Le prochain accord en préparation est un élargissement de l'ALENA dont feront partie 34 pays d'Amérique du Nord, centrale et du Sud (à l'exclusion de Cuba). Cela s'appelle Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et devrait entrer en vigueur en 2005.

Non seulement les promesses radieuses de l'ALENA ne se sont pas matérialisées, mais les modifications importantes qu'ont subies les programmes économiques et sociaux du Canada en conséquence des accords de libre-échange produisent de plus en plus d'injustices.

La productivité a augmenté, mais non les salaires. Dans les années 90, le revenu réel de la plupart des Canadiens et des Canadiennes a diminué, seul le revenu des 5 % de personnes les mieux rémunérées s'étant amélioré en termes réels. En fait, c'était la première fois depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale que l'écart entre les revenus s'élargissait. En ce qui concerne le revenu familial, les familles appartenant au quintile supérieur ont augmenté leur part des revenus, celle-ci passant de 41,9 % à 45,2 % entre 1989 et 1998, tandis que la part de celles qui font partie du quintile inférieur a chuté de 3,8 % à 3,1 %.

L'emploi est devenu moins sûr qu'il ne l'était et l'emploi à temps plein a peu progressé pendant les années 90. Au cours de la décennie qui s'est écoulée entre 1989 et 1999, 43 % de la création de nouveaux emplois est venue du travail autonome. Le pourcentage du travail à temps partiel a de plus

augmenté de façon spectaculaire, ces emplois étant occupés surtout par des femmes, dont beaucoup ne peuvent pas trouver de travail à temps plein. Le travail temporaire, qui représentait 5 % du travail, en forme maintenant 12 %. En fait, l'expansion du commerce a provoqué une disparition nette des emplois. Entre 1989 et 1997, 870 000 emplois ont été créés en conséquence de l'augmentation des exportations. Par contre, 1 147 100 emplois ont disparu par suite des importations, ce qui équivaut à une perte nette de 276 000 emplois.

À la restructuration des sociétés, y compris les fusions, les prises de contrôle, la rationalisation et les faillites, correspond une restructuration gouvernementale supposant déréglementation, privatisation et attribution de marchés, rationalisation et vente de sociétés d'État.

Comment se fait-il que l'ALENA nous touche? En enlevant les droits de douanes et les autres barrières non tarifaires, il fait qu'il est difficile pour le gouvernement de protéger des secteurs stratégiques ou vulnérables de l'économie contre la concurrence des importations. Il empêche aussi le gouvernement de passer des accords tels que le Pacte de l'auto pour protéger et améliorer l'investissement et l'emploi au Canada.

L'ALENA protège vigoureusement la propriété intellectuelle, c'est-à-dire les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce, ce qui donne encore plus de pouvoir aux sociétés. Cet accord considère aussi les connaissances et les idées comme une propriété privée. Non seulement il porte sur les droits des inventions ou des découvertes, comme les brevets pour de nouveaux médicaments et de nouvelles graines, mais il peut aussi être étendu à la propriété d'idées et même de gènes de l'être humain.

L'ALENA impose aux sociétés d'État des limites qui les empêchent de fonctionner différemment des entreprises privées, ce qui réduit la capacité des gouvernements de gérer ces entreprises en fonction du bien public et de nationaliser de nouveau une industrie qui a été privatisée.

Ce que tout cela signifie, c'est que les sociétés disposent de plus d'atouts que les travailleurs. Pour suivre le rythme de l'ALENA et demeurer concurrentiels, les employeurs cherchent à obtenir des concessions. La libre circulation des investissements de capitaux que permettent les accords de libre-échange donne aux sociétés une plus grande marge de manoeuvre pour déplacer leurs activités, ce qui rend les milieux de travail plus instables et les travailleurs et travailleuses plus vulnérables lorsque leur employeur exige des concessions.

La pression exercée par la concurrence a également une incidence sur les choix stratégiques. La législation du travail et la réglementation environnementale sont déjà attaquées et les dépenses pour les programmes sociaux, comme l'assurance-emploi, ont été réduites. Les dépenses de programmes pour tous les paliers de gouvernement sont passées de 45 % du Produit intérieur brut (PIB) à moins de 35 % entre 1992 et 1999, ce qui a été qualifié de modification structurale sans précédent de l'équilibre entre le secteur public et le secteur privé.

Les décideurs du gouvernement ont conclu que, vu l'adoption des accords de libre-échange, les programmes sociaux et les politiques sociales du Canada devaient se rapprocher de ceux des É.-U. Pour ce faire, les politiques de la Banque du Canada ont délibérément fait augmenter le chômage, puis le gouvernement a sabré l'assurance-emploi et les transferts sociaux.

Les accords commerciaux en vigueur aujourd'hui minent la souveraineté du pays, favorisent la privatisation des services gouvernementaux ainsi que de leur exécution et donnent aux sociétés le droit de saper le pouvoir du gouvernement d'adopter des lois et de créer des règlements protégeant les citoyens et citoyennes. En vertu de l'ALENA, les sociétés peuvent poursuivre les

gouvernements et les organismes gouvernementaux pour obtenir un dédommagement financier lorsqu'elles considèrent que les lois et les règlements nuisent à leur capacité de faire des profits.

Le libre-échange n'a pas non plus aidé le Mexique. La pauvreté touche encore plus de la moitié de la population de ce pays de 96 millions de personnes où plus de 26 millions d'habitants vivent dans une extrême pauvreté. Les « accords parallèles » à l'ALENA destinés à protéger les droits de la population active n'ont pas beaucoup de poids et n'ont pas assuré aux travailleurs mexicains les droits fondamentaux d'appartenance au syndicat de leur choix et de négociation collective. En vertu de l'ALENA, des terres qui avaient été données aux collectivités pendant la Révolution mexicaine sont maintenant privatisées, ce qui fait augmenter leur concentration aux mains de quelques-uns.

Les gouvernements et les entreprises ont vigoureusement cherché à conclure des accords de libre-échange sans bien savoir, ou sans savoir du tout, ce que les citoyens et citoyennes qui subissent leurs effets en pensent. Le libre-échange a permis aux sociétés de prendre des décisions fondées uniquement sur le rendement, de déplacer les emplois librement d'un pays à un autre et de se laver les mains des problèmes économiques et environnementaux qu'elles créent.

Peut-on y faire quelque chose? Les syndicats, ainsi que les groupes de femmes, les groupes de lutte contre la pauvreté, les peuples autochtones et d'autres groupes et coalitions de la société civile prennent des mesures pour organiser l'opposition au libre-échange et pour faire connaître des solutions de rechange. Prenez, par exemple, l'Alliance sociale hémisphérique. Au cours des cinq dernières années, cette alliance s'est efforcée d'intégrer un programme social au processus des accords commerciaux et de promouvoir le commerce équitable, qui rétablit l'équilibre et qui travaille dans l'intérêt des gens, non des profits.

(Sources : Free Trade Action Kit de Common Frontiers, publications du Centre canadien de politiques alternatives)

